

Rapport annuel 2017

ADDICTIONS Stratégie nationale Addictions
2017–2024
www.bag.admin.ch/addictions



Dans le cadre de la stratégie du Conseil fédéral

- 3 Introduction
- 4 État de la mise en oeuvre de la stratégie et du plan de mesures
 - 1. Champ d'action
- 5 Promotion de la santé, prévention, repérage précoce
 - 2. Champ d'action
- 6 Thérapie et conseil
 - 3. Champ d'action
- 7 Réduction des risques et des dommages
 - 4. Champ d'action
- 8 Réglementation et exécution de la loi
 - 5. Champ d'action
- 9 Coordination et coopération
 - 6. Champ d'action
- 10 Connaissances
 - 7. Champ d'action
- 11 Sensibilisation et information
 - 8. Champ d'action
- 12 Politique internationale
- 13 Perspectives

Impressum

Éditeur : Office fédéral de la santé publique (OFSP)

Date de publication : mai 2018

Versions linguistiques : cette publication est également disponible en allemand.

Renseignements :

Office fédéral de la santé publique (OFSP)
Unité de direction Santé publique
Division Prévention des maladies non transmissibles
Case postale, CH-3003 Berne
Téléphone : +41 (0)58 463 88 24
Courriel : sucht-addiction@bag.admin.ch
Internet : www.bag.admin.ch/addictions

Introduction

Avec la **stratégie nationale Addictions 2017–2024**, le Conseil fédéral vise non seulement à renforcer la prévention et le repérage précoce des addictions, mais aussi à garantir la pérennité du traitement des personnes présentant une dépendance. Dans le cadre de la stratégie du Conseil fédéral *Santé2020*, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a élaboré, en collaboration avec ses partenaires (offices fédéraux, cantons, organisations non gouvernementales [ONG]), la stratégie nationale Addictions. Menée sous l'égide de la stratégie *Santé2020*, elle poursuit la politique éprouvée des quatre piliers : prévention, thérapie, réduction des risques et répression.

La stratégie nationale Addictions crée la base nécessaire pour prendre des mesures portant sur d'autres formes d'addiction que celles liées à la drogue, à l'alcool et au tabac (p. ex. pharmacodépendance, utilisation excessive d'Internet ou encore pratique problématique des jeux d'argent). Elle repose sur un équilibre entre responsabilité individuelle et soutien aux personnes qui en ont besoin. À cet effet, un vaste cadre d'orientation et d'action général a été mis en place pour la première fois.

État de la mise en œuvre de la stratégie et du plan de mesures

La mise en œuvre de la stratégie nationale Addictions a commencé en 2017 par une Conférence nationale des parties prenantes, et se déroule depuis lors comme prévu. Outre l'OFSP, de nombreux acteurs dans les domaines « Promotion de la santé, prévention, repérage précoce », « Thérapie et conseil », « Réduction des risques et des dommages » et « Réglementation et exécution de la loi » participent au processus de mise en œuvre.

La collaboration sous la direction de l'OFSP est bonne. Les rôles et les responsabilités des partenaires de la mise en œuvre ont été clarifiés, et l'OFSP a défini des étapes clés pour les activités prévues entre les années 2017 et 2019. Un important travail de planification et de concertation s'impose en amont pour coordonner les nombreuses mesures prévues.

Les activités réalisées depuis le début de la mise en œuvre de la stratégie nationale Addictions jusqu'à la fin de 2017 sont présentées ci-dessous par champ d'action, tout comme les priorités fixées pour 2018.

1. Champ d'action

Promotion de la santé, prévention, repérage précoce

Une bonne partie des approches déjà éprouvées dans différents programmes nationaux de prévention dans les domaines de l'alcool et du tabac ainsi que dans le programme de mesures Drogue sont reprises dans le champ d'action 1. L'accent est mis ici sur la prévention des addictions et la détection précoce des comportements liés aux addictions dans toutes les phases de la vie.

Affiner la détection et l'intervention précoces face aux risques d'addiction

Divers projets de détection et d'intervention précoces (D+IP) réalisés par des partenaires (GREA, Fachverband Sucht, RADIX, Radix Svizzera Italiana) ont été soutenus : outre la formation continue aux nouveaux médias des professionnels des addictions, des directions d'école ou des travailleurs sociaux, il s'agissait de leur faire mieux comprendre la consommation de substances addictives ou de formuler des recommandations sur la collaboration entre la police et les foyers de jeunes. Le Tessin a mis en œuvre des projets pilotes dans le cadre des camps de vacances, du sport de loisirs et de la formation professionnelle. Une charte définissant la démarche et l'attitude de base de D+IP a été élaborée (www.bag.admin.ch > **Thèmes > Santé humaine > Santé des enfants et des adolescents > Intervention précoce chez les adolescents**).

Poursuivre le programme « éducation + santé Réseau Suisse »

L'OFSP poursuit le programme « éducation + santé Réseau Suisse », auquel participe désormais aussi la Ligue suisse contre le cancer. Les travaux menés pendant trois ans par le groupe de travail « Santé psychique » ont abouti à quatre rapports (www.educationetsante.ch > **français > Produits**). Les treize recommandations formulées serviront à formuler dès 2018 des mesures concrètes en matière de D+IP, ainsi que de promotion de la santé du personnel enseignant. Les travaux du groupe de travail sur la restauration collective s'achèveront en 2018. Le coup d'envoi du *Réseau d'écoles21 – Réseau suisse d'écoles en santé et durables*, dont *éducation21* assure la coordination, a été donné en mars 2017 (www.reseau-ecoles21.ch).

Soutenir les cantons lors du développement de programmes cantonaux de prévention existants et de l'élaboration de nouveaux

Il convient de développer les programmes cantonaux ayant déjà fait leurs preuves dans le domaine des addictions. Sous l'égide de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS), un groupe de travail constitué de l'OFSP, de la CDS, de la Fondation Promotion Santé Suisse (PSCH) et du Fonds de prévention du tabagisme (FPT) a réalisé une vue d'ensemble des activités et des programmes cantonaux. Les cantons ont été interrogés sur leurs besoins en matière de soutien. A partir de là, de nouveaux concepts de plateformes et de services ont été développés pour eux.

Uniformiser les critères de qualité et les prescriptions relatives aux demandes concernant programmes de prévention

Des critères de qualité harmonisés doivent s'appliquer à l'évaluation des demandes concernant les programmes et les projets de prévention. Le groupe de travail constitué de la CDS, de l'OFSP, de PSCH et du FPT a défini les bases et les critères communs des programmes cantonaux.

Priorités 2018

Une analyse de la situation des activités de D+IP relatives aux phases de la vie et aux risques potentiels, ainsi que les nouvelles bases théoriques fourniront le fondement pour mettre au point le nouveau cadre général de la D+IP. Une vue d'ensemble des différentes sources de financement, des bases communes des programmes cantonaux et d'un modèle de concept sera mise à disposition des cantons. Un modèle des facteurs de succès des programmes cantonaux sera développé à partir de celui des programmes cantonaux de prévention des problèmes liés à l'alcool et intégré aux procédures de demandes.

2. Champ d'action

Thérapie et conseil

Le champ d'action 2 a pour objectif l'aide pour surmonter une addiction ou la maîtriser. Les offres de traitement et de conseil devront être adaptées aux besoins des personnes concernées. En outre, il s'agit de promouvoir les offres de traitement interdisciplinaires et les réseaux existants ainsi que d'étudier leurs modalités de financement.

Promouvoir l'autogestion et les offres de consultation

Un cadre de référence pour promouvoir l'autogestion des malades chroniques et des addictions a été créé à travers un projet de coopération de l'OFSP et de la Conférence nationale suisse des ligues de la santé (GELIKO) avec d'autres partenaires intéressés. Les thèmes majeurs en sont les maladies non transmissibles (MNT), les addictions et les maladies psychiques. Il est prévu qu'il soit publié au printemps 2018.

Le portail en ligne SafeZone.ch fournit un conseil aux personnes présentant une addiction, à leur famille et à leurs proches, aux professionnels ainsi qu'à toute personne intéressée (www.safezone.ch). Les offres de consultation sont gratuites et anonymes. Ce portail a été étendu et propose depuis l'automne 2017 une version en français.

Promouvoir les projets pour la «Prévention dans le domaine des soins»

Pour préserver la qualité de vie et l'autonomie des personnes malades et diminuer le recours aux soins, un concept visant à renforcer la prévention dans les soins de santé ainsi que des critères d'adjudication pour la promotion de projets ont été élaborés sous la responsabilité de l'OFSP et de PSCH, avec la participation des acteurs concernés. Sont éligibles les projets menés dans les domaines des MNT, de la santé psychique et des addictions. La communication sur la nouvelle promotion de projets s'est faite en décembre 2017 (www.promotionsante.ch > **Prévention dans le domaine des soins**). Le soutien des projets sera financé par le supplément de prime prévu par la LAMal.

Développer l'assurance qualité dans l'aide en cas d'addiction

Une nouvelle procédure de reconnaissance est en place pour les agences de certification QuaThéDA, une norme de qualité développée par l'OFSP pour le domaine des addictions, de la prévention et de la promotion de la santé (www.infodrog.ch > **Thèmes > Qualité > QuaThéDA**).

Assurer l'intégration régionale de la médecine de l'addiction

La fructueuse collaboration avec les réseaux régionaux de médecine de l'addiction s'est poursuivie en vue de l'intégration de cette discipline dans la médecine de premier recours. Par ses activités de coordination et de mise en réseau, le groupe d'intérêt «Praticien Addiction Suisse» favorise la transmission du savoir. D'autres réseaux s'apprêtent à proposer à leur tour, sur leur territoire régional, des offres sur le thème de la médecine de l'addiction.

Priorités 2018

Dans le domaine de la promotion de l'autogestion lors de maladies chroniques ou d'addictions, l'OFSP et GELIKO organiseront une première rencontre de la plateforme avec d'autres partenaires intéressés en automne 2018, dans le but de mettre en œuvre les premières recommandations issues du cadre de référence. Dans le cadre de la nouvelle promotion de projets «Prévention dans le domaine des soins» les premiers projets seront sélectionnés et lancés. Par ailleurs, il s'agit d'examiner dans quelle mesure il y a lieu de compléter les conseils psychosociaux du portail en ligne SafeZone.ch par des connaissances de la médecine de l'addiction. Dans une optique d'assurance qualité, il faudra encore mener l'enquête de satisfaction bisannuelle auprès de la clientèle des institutions d'aide en cas d'addiction.

3. Champ d'action

Réduction des risques et des dommages

L'accent du champ d'action 3 est mis sur les offres d'aide à bas seuil et sur l'atténuation des conséquences négatives liées aux addictions. La réduction des dommages est par ailleurs étendue, lorsque cela semble opportun, aux nouveaux modes de consommation ou aux comportements à risque.

Intensifier la prévention des maladies transmissibles

Des directives sur la prévention et le traitement de l'hépatite C dans la population toxicomane ont été élaborées avec les acteurs de la réduction de risques et de l'aide en cas d'addiction, ainsi qu'avec des spécialistes en infectiologie.

Étendre le concept de réduction des risques

L'OFSP a lancé une étude sur la situation en matière de réduction des risques en Suisse et au niveau international. Elle servira de base au processus de reconceptualisation de la réduction des risques. Un groupe d'accompagnement formé d'experts assurera le suivi des travaux.

Soutenir l'offre de traitement avec prescription d'héroïne

Le canton et l'hôpital universitaire mandaté par lui (CHUV) reçoivent un soutien en vue de la mise en place du traitement avec prescription d'héroïne (www.bag.admin.ch > Thèmes > Santé humaine > Addictions > Addiction : conseil et thérapie > Traitements basés sur la substitution lors de dépendance aux opioïdes > Traitement avec prescription de diacétylmorphine (héroïne)).

Priorités 2018

La reconceptualisation de la réduction des risques, avec l'extension du concept à d'autres formes d'addiction, sera concrétisée avec les acteurs des divers domaines. Le thème sera discuté au sein du comité de coordination des trois commissions fédérales des domaines de l'alcool, du tabac et de l'addiction.

Réglementation et exécution de la loi

Le champ d'action 4 porte sur la mise en œuvre des lois en tenant compte des aspects sanitaires. Il s'agit ici d'analyser les effets du cadre légal sur la santé. Les cantons et les communes doivent être soutenus dans la mise en œuvre des réglementations. En outre, il convient de développer la collaboration entre les acteurs spécialisés dans l'aide en cas d'addiction et ceux actifs dans le domaine de la sécurité publique.

Réaliser des progrès dans le domaine des achats-tests d'alcool

Environ 1200 achats-tests d'alcool ont été réalisés par la Régie fédérale des alcools (RFA), avec un accent porté notamment sur les festivals et autres événements (www.ezv.admin.ch > **Thèmes > Alcool > Prévention et protection de la jeunesse > Modules de formation**). En outre, une étude annuelle sur la pratique des achats-tests d'alcool en Suisse a été réalisée. Le rapport apporte de nouvelles perspectives, permettant de mieux cibler les facteurs de risques en matière de non-respect des âges légaux de vente d'alcool. En plus, la RFA a débuté un processus de coordination plus étroite qu'auparavant avec les instances cantonales et communales responsables des achats-tests.

Publier une notice sur les produits cannabiques à faible teneur en THC

La production et la vente de produits cannabiques à faible teneur en THC soulèvent plusieurs questions juridiques. Swissmedic, l'OFSP, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) et l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) ont rédigé une notice pour informer les fournisseurs potentiels sur le cadre légal (www.bag.admin.ch > **Thèmes > Santé humaine > Addictions > Cannabis > Cannabis à faible teneur en THC et CBD**).

Priorités 2018

La RFA va poursuivre et intensifier ses efforts en matière de coordination avec les instances cantonales et communales concernant les achats-tests dans le domaine de l'alcool.

Coordination et coopération

L'accent du champ d'action 5 porte sur la mise en réseau des partenaires de la politique des addictions et sur la promotion des coopérations. Outre la coordination des activités, il s'agit de promouvoir la collaboration interdisciplinaire et de la renforcer par le biais de modèles de coopération.

Adopter les thèmes prioritaires annuels pour les années 2018 à 2020

Dès 2018, la mise en œuvre de la stratégie nationale Addictions, de la stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles et des mesures relatives à la santé psychique est orientée par un thème prioritaire annuel. Ce dernier sert de base à la planification des activités (p. ex. recherche, communication, conférences nationales des parties prenantes). Pour les années 2018 à 2020, les thèmes prioritaires suivants ont été définis: 2018 « Égalité des chances en matière de santé », 2019 « Phase de vie Vieillesse », 2020 « Phase de vie Enfance et adolescence ».

Organiser la conférence nationale annuelle des parties prenantes Addictions

Outre l'OFSP, divers acteurs participent à la mise en œuvre de la stratégie nationale Addictions (offices fédéraux, cantons, communes, ONG, associations professionnelles). En septembre 2017, l'OFSP a mené la première conférence nationale des parties prenantes Addictions (www.bag.admin.ch > Thèmes > Stratégies & politique > Stratégies nationales en matière de santé > Stratégie Addictions > Plateforme de coordination et de services dans le domaine des dépendances). La conférence des parties prenantes a donné le signal de départ de la mise en œuvre de la stratégie nationale Addictions. De nombreux acteurs ont participé à cette rencontre. Ils ont ainsi saisi l'occasion d'établir des contacts avec de nouveaux partenaires de la mise en œuvre. Par ailleurs, l'OFSP a mené de nombreuses réunions de coordination avec les partenaires de la mise en œuvre.

Poursuivre la collaboration avec les autorités de police

La journée nationale du groupe de travail « Coopération entre la police et les services sociaux en matière de drogues » a été organisée en septembre 2017 sous la devise « Nouvelles voies de collaboration ». À côté de cas

tirés de la pratique, les débats ont porté sur les nouveaux défis (consommation récréative d'alcool et de cannabis chez les jeunes, comorbidités somatiques et psychiques des consommateurs de longue date, consommation de substances des requérants d'asile, etc.).

Soutenir les projets de prévention en matière d'alcool

Selon l'art. 43a de la loi sur l'alcool, la Confédération soutient chaque année des projets innovants consacrés à la lutte contre la consommation problématique d'alcool. Un groupe d'experts (RFA, OFSP, CDS, Commission fédérale pour les problèmes liés à l'alcool, ainsi qu'un expert indépendant) a évalué en cours d'année les demandes reçues et accordé un soutien financier à six projets (www.bag.admin.ch > Thèmes > Santé humaine > Addictions > Alcool > Activités de prévention en matière d'alcool > Projets financés). Pour la première fois, les petits projets (coûts totaux ne dépassant pas 40 000 francs par projet, contribution du Fonds limitée à 20 000 francs) bénéficient d'un soutien financier.

Priorités 2018

La première réunion du comité des partenaires impliqués dans la politique des addictions aura lieu au printemps 2018. Elle servira à tirer un bilan et à tracer les perspectives avec les principaux acteurs contribuant à la mise en œuvre de la stratégie. Il s'agira encore d'intensifier les échanges avec les institutions intervenant dans les différents champs d'action de l'aide en cas d'addiction. Les plateformes régionales d'échange réorganisées seront lancées pour les cantons en automne 2018; les thèmes seront définis en fonction des besoins de ces derniers. Le cas échéant, il conviendra de travailler de manière transversale plutôt qu'en fonction des facteurs de risque.

Connaissances

Le champ d'action 6 vise à développer et transmettre des connaissances sur les addictions. Il a également pour but de promouvoir les offres de formation et de perfectionnement destinées aux professionnels.

Préparer un système de monitoring des addictions

Une plateforme en ligne pour le système de monitoring des addictions est réalisée pour accompagner la mise en œuvre de la stratégie nationale Addictions. La plateforme, réalisée avec l'Observatoire suisse de la santé (Obsan), sera mise en ligne au cours du second semestre 2018. Elle permettra entre autres de mettre à profit des synergies avec les indicateurs de Santé2020. Une rencontre avec les différents partenaires du système de monitoring des addictions a eu lieu en juin 2017 afin de présenter le projet et d'aborder les préoccupations des partenaires.

Comblent d'autres lacunes de connaissances

Comme on ne sait pas grand-chose des coûts économiques dus aux comportements de type addictif, la faisabilité d'une étude à ce sujet a été examinée. Cette dernière sera mise au concours en 2018. Par ailleurs, un rapport de synthèse vise à montrer l'état des connaissances sur le thème de la cyberaddiction en Suisse. Il sera publié en avril 2018.

Soutenir l'offre de formation initiale et continue dans le domaine des addictions

Diverses formations initiales et continues dans le domaine des addictions ont été organisées en 2017. À la HES du Nord-Ouest de la Suisse, 18 étudiants ont obtenu un CAS à l'issue d'un cursus spécialisé dans ce secteur. À la Fédération romande des organismes de formation dans le domaine des dépendances, 22 étudiants ont obtenu le titre « CAS interprofessionnel en addictions ». En outre, l'OFSP a soutenu sept formations continues du GREA et onze de la Fachverband Sucht destinées aux professionnels du domaine des addictions (www.bag.admin.ch > Thèmes > Santé humaine > Addictions > Addiction: conseil et thérapie > Formation continue dans le domaine des addictions).

Poursuivre l'analyse des marchés des drogues

En collaboration avec les corps de police cantonaux et d'autres acteurs, l'Office fédéral de la police (fedpol) a suivi l'évolution de la situation sur les marchés des drogues, en particulier les faits nouveaux dans le domaine du trafic des stupéfiants. En outre, fedpol a rédigé des rapports de situation sur les marchés des stupéfiants en général et sur des thèmes choisis en particulier (p. ex. sur les derniers développements de la crise des opioïdes aux États-Unis, sur les conclusions du Rapport mondial sur les drogues de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime ou celles du Rapport européen sur les drogues de l'Observatoire européen des drogues et toxicomanies [OEDT]).

Priorités 2018

La plateforme pour le système de monitoring des addictions sera finalisée avec l'Obsan, et les premiers indicateurs seront mis en ligne. Un concept de transfert du savoir tiré de la recherche verra le jour, et les premiers produits (p. ex. fiches d'information) seront mis à la disposition des partenaires. Le besoin d'intervention face à l'abus des médicaments en Suisse sera également défini sur la base des données existantes.

Sensibilisation et information

Le champ d'action 7 vise à sensibiliser la population sur la question des addictions. Il convient à la fois d'informer les professionnels et le public sur les questions relatives aux addictions et à la prévention en la matière, et de sensibiliser les groupes à risque.

Élaborer un concept de communication sur la stratégie nationale Addictions

De nombreux acteurs font déjà de la communication au sujet des addictions et des MNT. Pour évaluer les activités et les lacunes dans ce domaine, l'OFSP a dressé un état des lieux des activités de communication auprès des ONG, des ligues de santé et des associations spécialisées. Sur cette base, une stratégie pour un concept de communication a été élaborée. En 2018, des mesures dans ce sens seront élaborées et mises en œuvre avec des partenaires.

Poursuivre la campagne SmokeFree

En 2017, le groupe de pilotage de la campagne des partenaires SmokeFree, formé de représentants de la Confédération, des cantons et d'ONG, a mis l'accent sur les fumeurs et leur entourage (www.smokefree.ch). Il s'agissait d'aider les fumeurs désirant arrêter à passer à l'acte, en les encourageant à solliciter de l'aide professionnelle. La campagne indiquait à la fois les offres de consultation en place, les services de consultation téléphonique et les avantages pour la santé d'une vie sans tabac.

Mener la semaine alcool

La 4^e édition de la semaine alcool a été organisée en mai 2017 par l'OFSP et ses partenaires. Sous la devise « Combien ? », divers événements étaient prévus dans toute la Suisse – projections de films, représentations théâtrales, expositions, tables rondes ou spectacles. La question de la quantité d'alcool étant au centre des actions, chacun était encouragé à réfléchir à sa consommation d'alcool et à ses propres limites (www.alcohol-facts.ch).

Priorités 2018

Le concept de communication sera complété par des mesures clés. Il convient de mieux ancrer auprès du public cible, et de lui faire connaître plus largement, les projets et les services s'occupant des personnes exposées à un risque d'addiction (p. ex. service de conseil en ligne sur SafeZone.ch).

Politique internationale

Le champ d'action 8 est axé sur la défense d'intérêts et les échanges au niveau international. Il s'agit, d'une part, de représenter les intérêts de la Suisse au sein d'organisations internationales et, d'autre part, de poursuivre les échanges d'expériences et de connaissances.

Renforcer les échanges sur les questions de santé

Dans l'esprit d'une politique de santé globale, les enjeux de promotion de la santé et de prévention des maladies ont été intégrés à d'autres politiques publiques ou projets. Les échanges d'expériences et de connaissances avec d'autres offices fédéraux ont été poursuivis. L'OFSP a participé à des conférences internationales de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qui, elles aussi, intégraient différentes formes d'addictions.

Cultiver les contacts bilatéraux

L'OFSP a entretenu des contacts bilatéraux avec des acteurs du domaine des addictions. La politique suisse en la matière a été présentée à une délégation venue de Colombie. En outre, plusieurs réunions bilatérales avec des autorités canadiennes ont porté sur la politique vis-à-vis du cannabis.

Intensifier la collaboration avec l'OEDT

La Suisse a signé en septembre 2017 un accord de coopération avec l'Observatoire européen des drogues et toxicomanies (OEDT). Elle travaillera plus étroitement dès 2018 avec l'OEDT dans des domaines qu'il faudra encore définir.

Priorités 2018

L'échange avec d'autres domaines politiques sera poursuivi conformément à l'aspect global de la politique de la santé. Il s'agira d'adapter la Politique extérieure suisse en matière de santé (PES), que le Conseil fédéral approuvera ensuite pour les années 2019 à 2024. La collaboration avec l'OEDT sera intensifiée. Une rencontre au niveau des directeurs avec l'OEDT, fixée en février 2018, servira à signer le programme de travail pour les années 2018 à 2020.

Perspectives

Au regard de l'ensemble des champs d'action, les priorités pour 2018 sont les suivantes :

- Mettre en œuvre la stratégie nationale Addictions sous le **thème prioritaire 2018 « Égalité des chances en matière de santé »**. Les groupes cibles visés en priorité sont : les personnes issues de couches de la population qui n'ont guère accès à la formation, les personnes ayant un revenu modeste, voire inexistant, ou celles qui sont désavantagées sur le plan socio-économique pour des raisons linguistiques ou en raison de leur origine.
- Mener la **deuxième conférence nationale des parties prenantes Addictions** sur le thème « Égalité des chances en matière de santé » (septembre 2018). Une brochure contenant les faits et les chiffres dans ce domaine est en préparation.
- Mettre en œuvre des **mesures de communication** (OFSP, CDS, PSCH, autres services fédéraux et autres acteurs en commun). Le cas échéant, il conviendra de travailler de manière transversale plutôt qu'en fonction des facteurs de risque.
- Démarrer les travaux de préparation pour le **thème prioritaire 2019 « Phase de vie Vieillesse »** (OFSP, CDS et PSCH en commun).